CHARTE SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vitaline

Coaching

Murielle BAROU

vitalinecoaching@gmail.com

06-77-65-12-26

**Politique de confidentialité et protection des données personnelles**

La présente charte a été élaborée afin de définir les engagements pour la protection des données et d’établir la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein de la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU.

La société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU s’engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifié, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016, et applicable dans l’union européenne depuis le 25 mai 2018, à assurer la protection, confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel de ses salariés et de ses clients ainsi que des utilisateurs de son site internet.

Cette charte vise à vous informer des procédés de collecte et d’utilisation de vos données personnelles ainsi que des droits et libertés que vous pouvez faire valoir à l’égard de la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU concernant le traitement de vos données personnelles.

Cette charte pourra faire l’objet de modification en cas d’évolutions réglementaires, jurisprudentielles ou technique.

**Article 1 : Définitions**

Le Règlement Général sur la Protection des Données établit des règles relatives à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation de ces données.

Une donnée à caractère personnel est une information qui permet d’identifier une personne, directement ou indirectement, par référence à un numéro d’identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres tels que : un nom, une photographie, une adresse mail, une adresse postale, une adresse de localisation, un identifiant en ligne, ainsi que tout autre renseignement que la personne accepte de communiquer.

Le traitement des données à caractère personnel constitue l’ensemble des opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l’enregistrement, l’organisation, la conservation, l’adaptation ou la modification, l’extraction, la consultation, l’utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l’interconnexion, ainsi que le verrouillage, l’effacement ou la destruction.

**Article 2 : Collecte des données personnelles**

La société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU, en tant qu’organisme de formation professionnelle, est amené à collecter des données personnelles à 2 niveaux :

D’une part, des données relatives aux clients directs (entreprises) de la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU à savoir celles concernant les principaux interlocuteurs « contractuels » issus des services RH, formation, et/ou achats. Les données personnelles collectées sont alors les suivantes :

* Nom, prénom, fonction, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone professionnel, adresse postale professionnelle et toute information complémentaire transmise par l’interlocuteur lui-même si elle est jugée pertinente dans le cadre de la relation contractuelle engagée avec la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU.

D’autre part, des données relatives aux salariés inscrits à un stage de formation (bénéficiaire/stagiaire) qui peuvent être transmises à la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU soit par l’employeur (Rappel : la collecte des données du stagiaire auprès de l’employeur répond à l’obligation légale de formation des employeurs vis-à-vis de leurs salariés), soit par le salarié lui-même (rappel : la collecte des données auprès du stagiaire lui-même peut être rendue nécessaire pour l’exécution d’une action de formation professionnelle ).

Les données personnelles collectées par la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU sont alors les suivantes :

* Nom, prénom, adresse postale professionnelle, numéro de téléphone professionnel, adresse électronique professionnelle, fonction, employeur. (Si le bénéficiaire ne dispose pas de mail professionnel, il peut donner son mail personnel s’il veut recevoir le support de formation directement ou autres documents de travail).
* Des résultats d’évaluations formatives et sommatives.
* Des réponses à des questionnaires de satisfaction.

Dans le cas des salariés inscrits en formation par leur employeur, nous vous signalons qu’il est de la responsabilité de l’employeur de s’assurer que la ou les personnes sont informées de la communication de données personnelles et qu’elles acceptent la façon dont la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU utilise leurs données (telle que décrite dans la présente Charte).

A noter : les données concernant les bénéficiaires, inscrits en formation à titre individuel, sont collectées directement auprès de ces derniers.

**Article 3 : Exploitation des données collectées**

La société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU assure la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont confiées et respecte les principes de protection des données.

La société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU utilise les données des personnes concernées afin de les authentifier et de leur fournir le service demandé.

La société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU ne vend ou ne cède en aucun cas les données de ses clients ; de même il s’interdit de communiquer à des tiers les données à caractère personnel.

**Article 4 : Finalités des traitements des données personnelles**

La collecte des données à caractère personnel permet à la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU de fournir aux personnes concernées le meilleur suivi possible des prestations délivrées :

* Traitement des inscriptions
* Envoi des convocations
* La mise en œuvre des listes d’émargement, des attestations de présence et de formation
* L’envoi de questionnaires d’appréciation (enquêtes de satisfaction) permettant une évaluation des prestations réalisées et pouvant permettre à la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU d’améliorer la qualité de ses services, et de développer des nouvelles prestations
* L’envoi d’informations en lien avec le bilan de compétences (liens, fiche de travail), document post formation (si nécessaires) et la transmission d’offres de formations complémentaires si elles semblent pertinentes à la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU : en ce dernier cas, le bénéficiaire a toujours la possibilité de s’opposer à ces envois.

**Article 5 : Sécurité des données à caractère personnel**

La société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU s’engage, dans le cadre de ses activités de formation et de bilans de compétences et conformément à la réglementation en vigueur à veiller à la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles communiquées.

Par conséquent, la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à un tiers non-autorisé :

L’accès à l’environnement informatique de la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU est sécurisé. Le poste de travail est sécurisé : verrouillage automatique de session en cas de non-utilisation du poste, mot de passe, antivirus régulièrement mis à jour.

## Article 7 : Durée de conservation des données

Les données personnelles traitées par la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU pour l’exécution d’une action de formation sont conservées pendant une durée qui n’excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées dans le cadre de la gestion de la formation et en toute hypothèse dans les limites imposées par la loi.

Selon le type de données personnelles, la durée de conservation peut varier. Les données personnelles collectées à des fins de prospection commerciale sont conservées pendant une durée de 3 ans suivant la fin de la relation contractuelle.

**Article 8 : Information et droits concernés**

Conformément à la règlementation en vigueur, chaque personne concernée par cette charte dispose d’un droit d’accès, de rectification (exemple : mettre à jour ou corriger ces mêmes données) et d’effacement (exemple : suppression des mêmes données) ainsi que d’un droit de s’opposer au traitement de ses données personnelles et d’en obtenir la limitation ou la portabilité (transfert) dans la mesure où cela est applicable.

En outre, il convient de préciser que chaque personne concernée peut accepter ou refuser que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection dans le cadre d’actions marketing ou promotionnelles engagées par la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU.

Pour exercer l’ensemble de ces droits, il vous suffit d’écrire :
Par mail : vitalinecoaching@gmail.com
Par courrier à : Madame Murielle BAROU, 14 rue de la galaxie, 43700 CHASPINHAC

En fournissant une copie de votre pièce d’identité.

**Enfin, chaque personne concernée dispose du droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.**

**Article 8 : information des personnes concernées**

La présente charte est annexée au règlement intérieur de la société Vitaline Coaching représentée par madame Murielle BAROU et publiée sur le site Internet.

La présente charte entre en vigueur dès le 14 janvier 2024.